
Ode civique composée par un membre de la société populaire de La Châtre (Indre) et chantée à la fête célébrée pour la victoire sur les rebelles de la Vendée, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Ode civique composée par un membre de la société populaire de La Châtre (Indre) et chantée à la fête célébrée pour la victoire sur les rebelles de la Vendée, lors de la séance du 5 frimaire an II (25 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 90-91;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39151_t1_0090_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

tères dans tous les groupes, dans tous les rangs, et percent de plus en plus, dans tous les cœurs, la haine de la tyrannie, l'horreur du fanatisme et la satisfaction la plus vive de voir enfin ces deux monstres terrassés.

La statue de la Liberté, ce dieu des Français, est portée par deux sociétaires; plusieurs autres portent les bustes à jamais respectés des héros et des martyrs de la liberté; d'autres enfin étalent à tous les yeux l'arche sainte contenant les Droits de l'homme et l'immortelle Constitution, sortie de la sainte Montagne au milieu de la foudre et des éclairs.

C'est dans cet ordre que le cortège arrive sur la place de la Réunion et entoure l'arbre sacré, l'arbre sacré de la liberté; c'est là que chacun se livre à son enthousiasme, et que tous de concert entonnent l'hymne auguste qui, dans nos fêtes, remplace le vain rituel du pontife de Rome.

Des salves réitérées d'artillerie répondent aux acclamations du peuple, et le cortège continuant sa marche, se rend sur la place de la Révolution.

Là, le bûcher attendait les simulacres de ceux dont les forfaits ne sauraient être expiés que par les plus affreux supplices; c'est là qu'aux cris de: *Vive la République! vive la Montagne chérie des Français!* tous les titres de féodalité encore subsistants sont précipités dans les flammes, ainsi que les officiers des ennemis acharnés du peuple et du genre humain dont nous avons déjà parlé, et dont les noms étaient empreints sur leurs fronts en gros caractères.

De longues acclamations, des chœurs de musique exécutés de distance en distance suivent cette exécution patriotique. Les citoyens et citoyennes dansent la carmagnole, et ne peuvent se lasser de vouer à l'exécration des générations présente et futures, et l'Autrichienne que le glaive national a frappée, et tous les despotes qui nous font la guerre la plus atroce et la plus injuste.

Tout à coup, le canon annonce l'heure du banquet civique: la sobriété, la frugalité y président; aucun traître n'a préparé des mets délicats et souvens funestes; chacun apporte sa soupe, son beuilli, son pain, son fromage; toutes les rations se confondent comme tous les cœurs; les épanchements les plus fraternels, la concorde la plus pure font goûter à tous les convives des délices que n'ont jamais savourées les despotes et les grands dans leurs palais enchâssés, au milieu de leurs perfides courtisans. La gaieté française est de la partie, et les mœurs républicaines n'en sont point offensées.

Que l'on vienne donc calomnier les braves sans-culottes; ce sont eux qui n'ont cessé de donner l'exemple de la tempérance, de la bravoure et de toutes les vertus républicaines.

De nouvelles danses recommencent bientôt; la joie est à son comble; mais de braves républicains savent que la fête de la patrie doit aussi tourner à son avantage.

Déjà le déclin du soleil annonce la fin du jour; chacun se dit: « Nous séparerons-nous sans avoir discuté en Société populaire les grands intérêts de la patrie? Non. » Et aussitôt tous les membres, suivis de tout le peuple, se rendent au lieu de leurs séances. Plusieurs orateurs font entendre les discours les plus patriotiques, les plus sublimes, et tous relatifs aux circonstances.

L'enthousiasme s'empare de tous les esprits; un membre, vraiment digne de la République, est indigné de porter un nom qui désigne ces

tigres couronnés qui ne sont jamais rassasiés du sang du peuple; il demande qu'en ce jour solennel la Société lui en choisisse un autre; son impatience est telle qu'il déclare l'adopter d'avance, quel qu'il soit.

Sans doute, nul acte plus solennel et plus civique ne pouvait terminer une si belle journée. La Société, après une mûre délibération, défère à l'unanimité au membre ci-devant appelé *Leroy*, le nom de Montagne. Ce nom lui retracera sans cesse la réunion de ces vrais représentants, de ces amis du peuple qui l'ont sauvé du précipice le plus profond; il lui rappellera le courage héroïque, l'énergie et les vertus que ces représentants ont déployés et déploient tous les jours dans une carrière aussi difficile que glorieuse; et ce souvenir, en excitant la plus profonde admiration et la plus vive reconnaissance, lui présentera aussi de grands et beaux exemples à suivre.

Telle a été l'issue de cette fête dont la fraternité, l'amitié, la douce égalité, ont fait tous les frais. La satisfaction, la joie pure qui, en cette circonstance, ont éclaté de toutes parts, ne sauraient s'exprimer, et ne peuvent être senties que par un cœur pur et républicain.

Signé en l'original, Goursevillers, Picaud, Coulon, Pataud, La Montagne, De Saint-Horent et Dupertuis, commissaires.

Certifié conforme, ce troisième jour du deuxième mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

Signé: PATAUD-DEMAS, président; DELAPORTE secrétaire.

ODE CIVIQUE

Composée par un membre de la Société populaire de La Châtre, et chantée à la fête civique ci-dessus détaillée.

Ils sont tombés, ils sont en poudre,
Ces brigands d'orgueil hérissés.
La liberté d'un coup de foudre,
A ses pieds les a terrassés (*bis*)
De nos héros, à la mémoire,
Consacrons les faits belliqueux,
Et prêts à combattre comme eux,
Entonnons l'hymne de victoire.
Gloire à la Liberté.

Salut au tricolore,
Leur nom (*bis*) pour les tyrans
Est un arrêt de mort.
Sur les débris du royalisme,
Un tigre encore plus désastreux,
L'impitoyable fanatisme
Expire en blasphémant les cieux (*bis*)
Soudain l'horizon politique
S'offre plus pur à nos regards,
Soudain brille de toutes parts
L'arche sainte de la République.
Gloire à la Liberté, etc.

Du martyr cueillez les palmes,
Citoyens morts dans ces combats,
Comme vous courageux et calmes,
Nous saurons braver les trépas (*bis*).
Sur le bronze, dans nos archives,
Vos noms illustres sont écrits,
Nos mânes aux vôtres unis
Chanteront sur les sombres rives.
Gloire à la Liberté, etc.

Mais de la civique couronne
 Avant de jurer auprès de vous,
 Plus d'un monstre aux champs de Bellone
 Périra criblé de nos coups (bis).
 Contre des soldats patriotes
 Leur nombre au centuple n'est rien,
 Il ne faut qu'un bras citoyen
 Pour foudroyer mille despotes.
 Gloire à la Liberté, etc.

De Capet l'ombre sanguinaire
 S'agit en vain dans l'univers,
 En vain l'Autrichienne mégère,
 Contre nous arme les enfers (bis).
 Libre et jamais intimidée,
 La France verra leur courroux
 Et leur fera signer à tous
 Les triomphes de la Vendée.
 Gloire à la Liberté, etc.

Du vil sang des fédéralistes
 Le Rhône a vu rongir les flots;
 A Mortagne, des royalistes,
 Les cadavres sont par morceaux (bis);
 Des Césars l'aigle menaçant,
 A fui devant nos étendards,
 Et les farouches léopards
 Reculent saisis d'épouvante.
 Gloire à la Liberté, etc.

Loi suprême de la Patrie,
 Entendis nos vœux, guide nos bras,
 Nous jurons haine à l'anarchie,
 Guerre éternelle aux potentats (bis);
 Que ta voix parle, qu'elle ordonne,
 Et les perfides ennemis
 Vont tomber comme les épis
 Sous le tranchant qui les moissonne.
 Gloire à la Liberté, etc.

Sous nos pas les cieux et la terre
 Pourraient accumuler les maux,
 Qu'à la famine, qu'à la guerre,
 La peste ajoute ses fléaux (bis);
 Le fier mortel qui se décore
 Du beau nom de républicain
 Voit les périls d'un oeil secin,
 Et mourant il répète encore !
 Gloire à la Liberté, etc.

*Extrait des registres des séances de la Société
 populaire des Amis de la Constitution séant à
 La Châtre, département de l'Indre.*

Du nonidi brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

Il a été fait lecture du procès-verbal de la fête civique du sept brumaire présent mois, ainsi que de l'Ode civique composée à l'occasion de cette fête.

La Société en approuve la rédaction, et arrête qu'à la diligence de ses commissaires le procès-verbal de la fête du sept brumaire, présent mois, ensemble l'Ode civique faite à son occasion, seront imprimés jusqu'à concurrence de tel nombre d'exemplaires qu'ils jugeront convenable, et qu'il en sera envoyé à la Convention nationale, aux corps administratifs de ce département, à la Société populaire des Jacobins de Paris, et à toutes les Sociétés avec lesquelles celle de La Châtre correspond.

zième jour du deuxième mois de l'an second de la République française, une et indivisible.

PATAUD-DUMAS, *président*; DELAPORTE,
secrétaire.

Les membres composant la Société populaire et républicaine de Neufchâtel demandent la suppression des frais du culte catholique, et félicitent la Convention sur ses travaux.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la pétition de la Société populaire et républicaine de Neufchâtel (2).

Les membres composant la Société populaire et républicaine de Neufchâtel, chef-lieu de district, dans le département de la Seine-Inférieure, à la Convention nationale.

« Représentants du peuple français,

« Nous désirons que les frais du culte catholique et le salaire de ses ministres cessent d'être payés par la nation.

« Ce vœu, que nous prononçâmes le 29^e jour de brumaire, est devenu celui de toute la commune de Neufchâtel par l'adhésion solennelle des citoyens assemblés pour l'élection d'un maire.

« Citoyens, la liberté des cultes religieux et l'abolition de tous les privilèges sont garantis par l'Acte constitutionnel. Pourquoi donc la religion catholique a-t-elle encore sur les autres une prérogative incompatible avec l'égalité? Cette inconséquence déshonorante pour la législation française n'est point votre ouvrage; si vous l'avez laissé subsister jusqu'à présent, vos motifs sont purs, la nation reconnaissante les connaît, et loue votre sollicitude pour son bonheur.

« Mais le temps des ménagements n'est plus, le voile imposteur qui couvrait les sanguinaires desseins de la superstition est déchiré, elle ne peut plus égarer les patriotes éclairés par les funestes effets de ses derniers crimes.

« Représentants d'un peuple digne du gouvernement qu'il a juré de maintenir, croyez que des républicains abhorrent également les honteuses entraves de la superstition et les chaînes insupportables du despotisme. La raison, voilà leur guide; l'amour de la patrie, de l'humanité, voilà leur guide; l'amour de la patrie, de l'humanité, de la vérité, de l'égalité, de la liberté, voilà leur religion; la pratique de toutes les vertus civiques, voilà leur culte, qui n'a besoin ni de prêtres salariés, ni de temples somptueux.

« Achevez donc votre ouvrage avec la sécurité que doit vous inspirer la juste confiance de la nation, faites que les principes sacrés de notre gouvernement ne soient plus entravés par d'absurdes exceptions; rendez à leur destination naturelle une partie considérable des contributions publiques; décrétez que les millions qui jusqu'à présent ont engraisé des prêtres oisifs, nour-

(1) *Procès-verbaux*, t. 26, p. 145.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.